

ARRÊTÉ
2023-ETSPH-12

Fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2023
Dotation globale commune prévue au
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Association « APEI d'Aix-les-Bains »
630 bd Jules Herbert
73100 AIX-LES-BAINS

PÔLE SOCIAL

DIRECTION PERSONNES ÂGÉES-PERSONNES HANDICAPÉES
Service « Accueil en établissement PH et SAAD »
Place François Mitterrand
CS71806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – notamment articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- VU** Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département de la Savoie, l'État et l'Association Les Papillons blancs d'Aix-les-Bains ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2023 (budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du pôle social ;

ARRÊTÉ

- Article 1** - Pour l'exercice 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental, y compris pour l'hébergement temporaire, gérés par l'association Les papillons blancs d'Aix-les-Bains a été fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé, à 5 909 975 €.
- Article 2** - La quote-part de DGC CPOM prise en charge par l'aide sociale de la Savoie est de 5 335 120 €. Elle est répartie entre les établissements et services, à titre indicatif, ainsi :

Etablissements et services	N° Finess	Montant de la Quote-part
Foyer d'hébergement (Foyer Soleil des cimes dont 2 HT, Tramway, le Patio, Villa Passerelle, Florilège)	730 785 524	2 402 773 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères - y compris 2 AJ et 1 HT	730 790 433	1 511 067 €
Foyer de vie Les Erables - y compris 1HT	730 010 238	774 382 € dont 27 450 € (CNR situation complexe creton)
Service d'accompagnement à la vie sociale	730 785 094	403 367 €
Section d'accueil de jour	730 011 244	216 081 €

Cette quote-part sera versée par 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - A compter du 1^{er} août 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'hébergement (Foyer Soleil des cimes dont 2 HT, Tramway, le Patio, Villa Passerelle, Florilège)	730 785 524	75,86 €	94,23 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères dont 1 HT	730 790 433	156,93 €	187,92 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères – Accueil de jour	730 790 433	102,00 €	113,67 €
Foyer de vie Les Erables dont 1 HT	730 010 238	208,67 €	248,72 €
Service d'accompagnement à la vie sociale	730 785 094	19,61 €	19,61 €
Section d'accueil de jour	730 011 244	110,72 €	123,83 €

Le CNR situation complexe creton n'est pas pris en compte sur le calcul du prix de journée.

La participation financière des adultes en accueil de jour est fixée à :

- . Journée complète : 11,40 €
- . Demi-journée avec repas : 7,86 €
- . Demi-journée sans repas : 3,54 €

Article 4 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de LYON peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, dans un délai d'UN MOIS à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

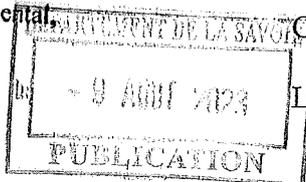
Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'Association Les papillons blancs d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,

- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président c. Conseil Départemental,
Par délégation,

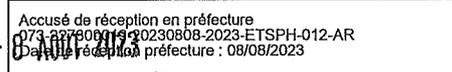
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



CHAMBÉRY, le

Le Président,

Corine WOLFF



Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée